



Assemblée générale

Distr. générale
10 juin 2020
Français
Original : chinois

Soixante-quatorzième session

Point 74 a) de l'ordre du jour

**Les océans et le droit de la mer : les océans
et le droit de la mer**

Lettre datée du 9 juin 2020, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous écrire en référence à la lettre qui vous a été adressée le 1^{er} juin 2020 par l'Ambassadrice Kelly Craft, Représentante permanente des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, concernant la note verbale n^oCML/14/2019 de la Mission permanente de la République populaire de Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies. La Chine dément fermement les accusations mensongères formulées par les États-Unis dans ladite lettre au sujet de la souveraineté de la Chine et de ses droits et intérêts maritimes en mer de Chine méridionale. La position de la Chine est exposée en détail dans la lettre ci-jointe (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 74 a) de l'ordre du jour, et de le faire publier sur le site Web de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer.

L'Ambassadeur extraordinaire
et plénipotentiaire,
Représentant permanent
de la République populaire de Chine
(Signé) **Zhang Jun**



**Annexe à la lettre datée du 9 juin 2020 adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Original : chinois

J'ai l'honneur de me référer à la lettre qui vous a été adressée le 1^{er} juin 2020 par l'Ambassadrice Kelly Craft, Représentante permanente des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, concernant la note verbale n° CML/14/2019 de la Mission permanente de la République populaire de Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies, et d'exposer la position de la Chine à ce sujet ci-après.

I. La souveraineté territoriale de la Chine et ses droits et intérêts maritimes en mer de Chine méridionale ont été établis à la suite d'un long processus historique. Ils ont été défendus par les gouvernements chinois successifs et rendus publics par l'intermédiaire de déclarations et de notes diplomatiques du Gouvernement chinois. La souveraineté territoriale de la Chine et ses droits et intérêts maritimes en mer de Chine méridionale sont conformes au droit international, notamment à la Charte des Nations Unies et à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Les accusations infondées de certains pays n'y changeront rien.

II. À l'heure actuelle, la Chine s'efforce de rechercher une solution satisfaisante aux différends concernant la mer de Chine méridionale au moyen de consultations amicales avec les pays directement concernés, et en étroite communication et coopération avec les pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) sur les questions relatives à la mer de Chine méridionale. La situation en mer de Chine méridionale reste globalement stable et la liberté de navigation et de survol dont jouissent tous les pays en vertu du droit international en mer de Chine méridionale est effectivement préservée. Les États-Unis ne sont ni partie à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, ni chargés de veiller à son application. Ils ne sauraient nier la souveraineté territoriale de la Chine et ses droits et intérêts maritimes en mer de Chine méridionale en se fondant sur une interprétation erronée de la Convention. La Chine exhorte les États-Unis à respecter leur engagement de ne pas prendre position sur les questions de souveraineté en mer de Chine méridionale. Elle les exhorte également à ne pas causer de problèmes en mer de Chine méridionale, à ne pas se livrer à des provocations militaires et à ne pas semer la discorde entre la Chine et les pays de l'ASEAN, mais plutôt à respecter pleinement la souveraineté territoriale et les droits et intérêts maritimes de la Chine en mer de Chine méridionale, et les efforts conjoints de la Chine et des pays de l'ASEAN visant à maintenir la paix et la stabilité en mer de Chine méridionale.

L'Ambassadeur extraordinaire
et plénipotentiaire,
Représentant permanent
de la République populaire de Chine
(Signé) Zhang Jun